

# Musique en entreprise : les clés pour bien l'utiliser

- 
- 
- |
- 

La Sacem a simplifié son offre pour les entreprises. Depuis octobre dernier, les entreprises qui diffusent de la musique dans leurs locaux dispose d'un forfait unique en fonction du nombre de salariés pour 1 année. La [Sacem](#) s'est basée sur les résultats de l'enquête Ipsos pour connaître les usages de la musique en entreprise et adapté ses tarifs.

L'offre comprend, pour 1an de musique :

- Un forfait tout inclus
- Une sécurité juridique
- Une déclaration en ligne en quelques clics
- Un accès à un catalogue illimité
- Un accès privilégié et gratuit à des dizaines de partenaire, pour sonoriser ses locaux et organiser des animations avec Sacem Pro

## Quand diffusez de la musique ?

- Evènement interne
- Local professionnel
- Espace dédié aux salariés
- Espace communs
- Attente téléphonique

# COMBIEN ÇA COÛTE

## FORFAIT ANNUEL HT PAR ÉTABLISSEMENT

	Simple sonorisation (sans événement)		Sonorisation + 1 à 5 événements par an		Sonorisation + événements illimités	
	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT -20%
Jusqu'à 9 salariés	175,46€	159,21€	216,09€	191,71€	277,88€	240,46€
De 10 à 19 salariés	195,77€	175,46€	246,55€	216,09€	347,34€	277,88€
de 20 à 29 salariés	221,16€	195,77€	289,45€	246,55€	434,18€	347,34€
de 30 à 39 salariés	261,84€	221,16€	361,82€	289,45€	542,72€	434,18€
de 40 à 49 salariés	327,30€	261,84€	452,27€	361,82€	678,41€	542,72€
de 50 à 74 salariés	392,76€	314,21€	542,72€	434,18€	814,09€	651,27€
de 75 à 99 salariés	471,31€	377,05€	651,27€	521,02€	976,90€	781,52€
de 100 à 124 salariés	565,58€	452,46€	781,52€	625,22€	1172,29€	937,83€
de 125 à 149 salariés	678,69€	542,95€	937,83€	750,26€	1406,74€	1125,39€
de 150 à 174 salariés	814,43€	651,54€	1125,39€	900,32€	1688,09€	1350,47€
de 175 à 199 salariés	977,32€	781,85€	1350,47€	1080,38€	2025,71€	1620,57€
de 200 à 224 salariés	1172,78€	938,22€	1620,57€	1296,45€	2430,85€	1944,68€
de 225 à 249 salariés	1407,33€	1125,87€	1944,68€	1555,74€	2917,02€	2333,62€
De 250 à 499 salariés	1688,80€	1351,04€	2333,62€	1866,89€	3500,42€	2800,34€
De 500 à 999 salariés	2026,56€	1621,25€	2800,34€	2240,27€	4200,51€	3360,41€
De 1 000 à 1 999 salariés	2431,87€	1945,50€	3360,41€	2688,33€	5040,61€	4032,49€
De 2 000 à 3 500 salariés	2918,25€	2334,60€	4032,49€	3225,99€	6048,73€	4838,99€
Plus de 3 500 salariés (prix par salarié supplé- mentaire)	Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire		Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire		Prix de la dernière tranche + 4,72€/salarié supplémentaire	

Les tarifs mentionnés ci-dessus incluent la rémunération équitable due à la Spré dont le montant est calculé conformément à l'article L.214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Plus de détails sur [spre.fr](http://spre.fr)  
Lorsque les diffusions musicales sont données avec le concours de musiciens et d'artistes-interprètes, le budget de dépenses (cachets, frais techniques, etc...) ne doit pas dépasser 3 000 € TTC par événement.

[Télécharger la plaquette de présentation](#)

[Faire une déclaration Sacem](#)

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/musique-en-entreprise-les-cles-pour-bien-lutiliser>